



**Ville de
MANIWAKI**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1024

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du 7 mars, le règlement no 1024 intitulé : « Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Ville de Maniwaki ».

Ledit règlement a été déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville situé au 186, rue Principale Sud. Toute personne intéressée peut en demander une copie en s'adressant au service du greffe par téléphone au 819-449-2800, poste 205 ou par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca ou en se rendant sur le site web de la Ville à www.ville.maniwaki.qc.ca

DONNÉ À Maniwaki, ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Louise Pelletier, greffière